

Nouméa, le 28 MAR. 2017

Direction de  
l'Environnement

*Le Directeur*

Service des installations  
classées, des impacts  
environnementaux et des  
déchets

à

Monsieur  
Gérant de la société établissements métallurgiques  
calédoniens  
E.M.C.  
BP 3292 agence principale  
98846 NOUMEA CEDEX

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par

N° 8298-2017/1-  
ISP/DENV

Objet : visite d'inspection réalisée le 2 mars 2017 sur l'installation de récupération de déchets de métaux sise zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa  
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 2 mars 2017 sur votre installation de récupération de déchets de métaux, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**

✓